ANNEXE 1

LISTE DES ACTIONS ADMISSIBLES EN DÉCOUVRABILITÉ - LONG MÉTRAGE

La liste des actions suivantes énumère les actions jugées admissibles en matière de découvrabilité dans le cadre du Programme d'aide à la promotion et à la diffusion. Minimalement, les actions munies d'un astérisque (*) sont **obligatoires** et doivent être posées par toute entreprise bénéficiant d'un soutien dans le cadre des volets suivants :

- **Au volet 1A – Aide annuelle à l'entreprise :** uniquement pour les entreprises bénéficiant d'un soutien à titre de distributeur. Les actions obligatoires devront être déployées pour chacun des films québécois bénéficiant d'une partie des sommes octroyées dans le cadre de ce volet. Ces actions obligatoires ne sont pas rétroactives aux films ayant pris l'affiche dans les années antérieures à l'activation de ce programme d'aide.

- **Au volet 1B – Soutien aux activités de promotion et de diffusion :** Ces actions doivent être posées en concertation avec le producteur.

► Sécurisation des sites web*

- La sécurité d'un site web a un impact direct sur sa visibilité dans les moteurs de recherches. Le site web de l'entreprise, de son site web transactionnel ainsi que les sites web officiels des films doivent tous être sécurisés (https).

► Inscription aux identifiants uniques*

- Obtenir une identification unique EIDR ou ISAN du film. En complément, il est recommandé d'inscrire également les artisans du film à l'identifiant ISNI.

► Inscription de données sur des sites web externes ou partenaires*

- S'assurer de la présence et de la conformité des informations clés d'un film sur d'autres sites web. Ces informations peuvent être entrées sous forme de données ouvertes ou ajoutées à une base de données partenaire (Univers Wiki, IMDB, Mediafilm, Données Québec, etc.).

► Bonification des métadonnées

- Bonifier les métadonnées descriptives en ajoutant un maximum d'informations (titre, nom des artisans, genre, thématiques, etc.) pour identifier le film sur le site web du distributeur, du producteur et sur tout site partenaire.

► Inclure des données structurées au site web (référencement SEO)

- Via le code source d'un site web (site web du distributeur, producteur, site web officiel du film, etc.) et dans la page de description d'un film. Ajouter des données structurées et des mots-clés soigneusement choisis pour identifier votre film afin d'améliorer le référencement. Le recours à un spécialiste en informatique ou en découvrabilité peut être requis.

► Diffusion de la bande-annonce

- Favoriser la diffusion de la bande-annonce en la rendant disponible sur une variété de sites web et de plateformes de réseaux sociaux susceptibles de rejoindre le public cible et en y associant les métadonnées spécifiques au film.

► Présence sur les réseaux sociaux et gestion de communautés

- Sélectionner adéquatement les réseaux susceptibles de rejoindre le public cible et partager du contenu adapté aux réseaux et aux publics identifiés. Maintenir une fréquence de publications et une diversité de contenus. Le recours à des firmes externes spécialisées est suggéré.

RÉFÉRENCES

Guide des bonnes pratiques : découvrabilité et données en culture : https://sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/bonnes-pratiques-decouvrabilite-guide.pdf
Référentiel des données normalisées pour l'audiovisuel : https://panoscope.ca/referentiel-mcc